## Avis d'audience par écrit

Le 26 juillet 2023 Réf. 2023-H-105

La CCSN tiendra une audience par écrit concernant la demande du Cégep de Trois-Rivières visant à changer une période de dosimétrie

En août 2023, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires afin d'examiner la demande d'exemption présentée par le Collège d'enseignement général et professionnel (Cégep) de Trois-Rivières. Celui-ci se trouve à Trois-Rivières (Québec), sur le territoire traditionnel et non cédé des Abénakis et de la Confédération Wabanaki, et sur le territoire traditionnel des Hurons-Wendat.

Conformément au paragraphe 31(2) du <u>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</u>, le Cégep de Trois-Rivières, en tant que titulaire de permis d'un appareil de gammagraphie industrielle, doit remettre les dosimètres portés sur le torse à la fin de chaque période de 15 jours. Le Cégep cherche à obtenir une exemption en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* afin de pouvoir modifier la période d'échange des dosimètres de 15 jours à 1 mois, étant donné que les utilisateurs autorisés sont des étudiants et que ceux-ci utilisent les dosimètres pour des périodes de 3 semaines.

Conformément à l'article 3 des <u>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté</u> <u>nucléaire</u> (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera des mémoires du Cégep de Trois-Rivières et du personnel de la CCSN.

Les mémoires du Cégep de Trois-Rivières et du personnel de la CCSN seront affichés sur le site Web de la CCSN, à <u>suretenucleaire.gc.ca</u>, ou pourront être obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission après le **26 juillet 2023.** 

Après les délibérations et la décision de la Commission sur cette question, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à <u>suretenucleaire.gc.ca</u>, et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision d'ici le **31 août 2023.** 

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :

Agente du tribunal, Greffe de la Commission Commission canadienne de sûreté nucléaire



280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél.: 343-571-1065 ou 1-800-668-5284

Téléc.: 613-995-5086

Courriel: interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

Site Web: Participer à une audience publique de la Commission

e-Doc 7089737 (Word) e-Doc 7093121 (PDF)